

Le Sentier de Découverte des Pointières à Queige :

Une randonnée proposée par alainmartin77

A faire seul ou en famille c'est une randonnée qui vous permettra de découvrir la vie des gens il y a environ 60 ans. Une balade plaisante à travers la centaine d'hectares composée de forêt et de petites plaines. Sur la route, des granges aménagées avec les outils de l'époque et de nombreuses photos.

Un parcours très intéressant qui vous fera revenir à votre point de départ où un livre d'or vous attend.

Durée	2h 15	Difficulté	Facile
Distance	5,26 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	264 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	259 m	Commune	Queige (73720)
Point haut	1 190 m	Régions	Alpes, Beaufortain
Point bas	939 m		



Trace n° 133098

Description

Départ Chapelle des Pointières sur le parking.

Correctif : la chapelle se trouve sur la gauche de la route montant vers le Mont, il convient donc de corriger le plan.

Le circuit est balisé en Jaune et renforcé par des panneaux "Sentier des Pointières"

(D) Dos à la chapelle partir sur la route goudronnée à droite et rejoindre le chemin qui monte à gauche. Suivre le chemin, des panneaux indicateurs et des balisages vous permettront de ne pas vous perdre.

Passer devant un premier chalet sur votre droite et quelques centaines de mètres après s'arrêter pour visiter le premier musée des années 50 "**ma stachon chu on stemin**", Musée du Roselais. A la fin de la visite retrouver le chemin et continuer de monter.

(1) Au niveau de l'arboretum, suivre toujours le chemin dont la montée devient plus ardue et difficile.

Déboucher sur un chemin, prendre à droite et en haut, après le virage à droite s'arrêter une nouvelle fois devant le second musée des années 50, entrez et visitez.

Reprendre sa route toujours sur le même chemin qui mènera directement aux Veuillettes. Face au chalet des Veuillettes prendre à gauche, s'arrêter à la table d'orientation (Alt. 1160m).

Repartir et continuer le chemin qui pénètre dans les bois quelques centaines de mètres plus loin.

(2) Arriver en haut sur un chemin, le prendre à gauche et tout de suite à droite, grimper dans les bois de résineux.

Traverser le ruisseau qui se trouve en contrebas sur le passage du chemin et continuer le chemin. Vous êtes toujours dans les bois. Continuer environ 600 mètres jusqu'à un croisement.

(3) Descendre tout de suite à gauche sur le chemin, le suivre jusqu'au prochain qu'il faut prendre à gauche, aller jusqu'à les Cruets qui est un ensemble de petits abris sur votre droite.

(4) Tenir la gauche pour traverser, 200m plus loin à nouveau le ruisseau. Suivre le chemin jusqu'au hameau les Grands François, que l'on ne voit que du haut. Arriver face à la clôture prendre à gauche et la suivre.

(5) A droite, retrouver en descendant, le chemin, différent de celui du départ, qui vous ramènera à la chapelle.

Informations pratiques

Les sentiers sont couverts de pierres et de racines d'arbres, il est conseillé d'être équipé de chaussures de randonnée. Sur plusieurs points des sources vous permettront de recueillir de l'eau potable mais au moment du départ, prenez vos précautions.

Comme pour toutes les randonnées il est souhaitable de porter un couvre-chef.

Les différents musées offrent un abri au moment d'une pluie éventuelle mais ils sont situés sur les 2km environ après le départ.

À voir

La petite chapelle des Pointières dès le départ.

Les différents chalets, musées d'exposition des années 50, durant le trajet.

Points de passage

D/A

N 45.696203° / E 6.436037° - alt. 939 m - km 0

1 Grimpette courte

N 45.694384° / E 6.439443° - alt. 1 087 m - km 1.32

2 Bifurcation gauche-droite

N 45.697291° / E 6.44484° - alt. 1 172 m - km 2.04

3 Virage fermé à gauche

N 45.702293° / E 6.449788° - alt. 1 190 m - km 2.79

4 Appuyer à gauche

N 45.70196° / E 6.444295° - alt. 1 022 m - km 4.1

5 Redescendre chemin à droite

N 45.696113° / E 6.437163° - alt. 967 m - km 5.16

D/A

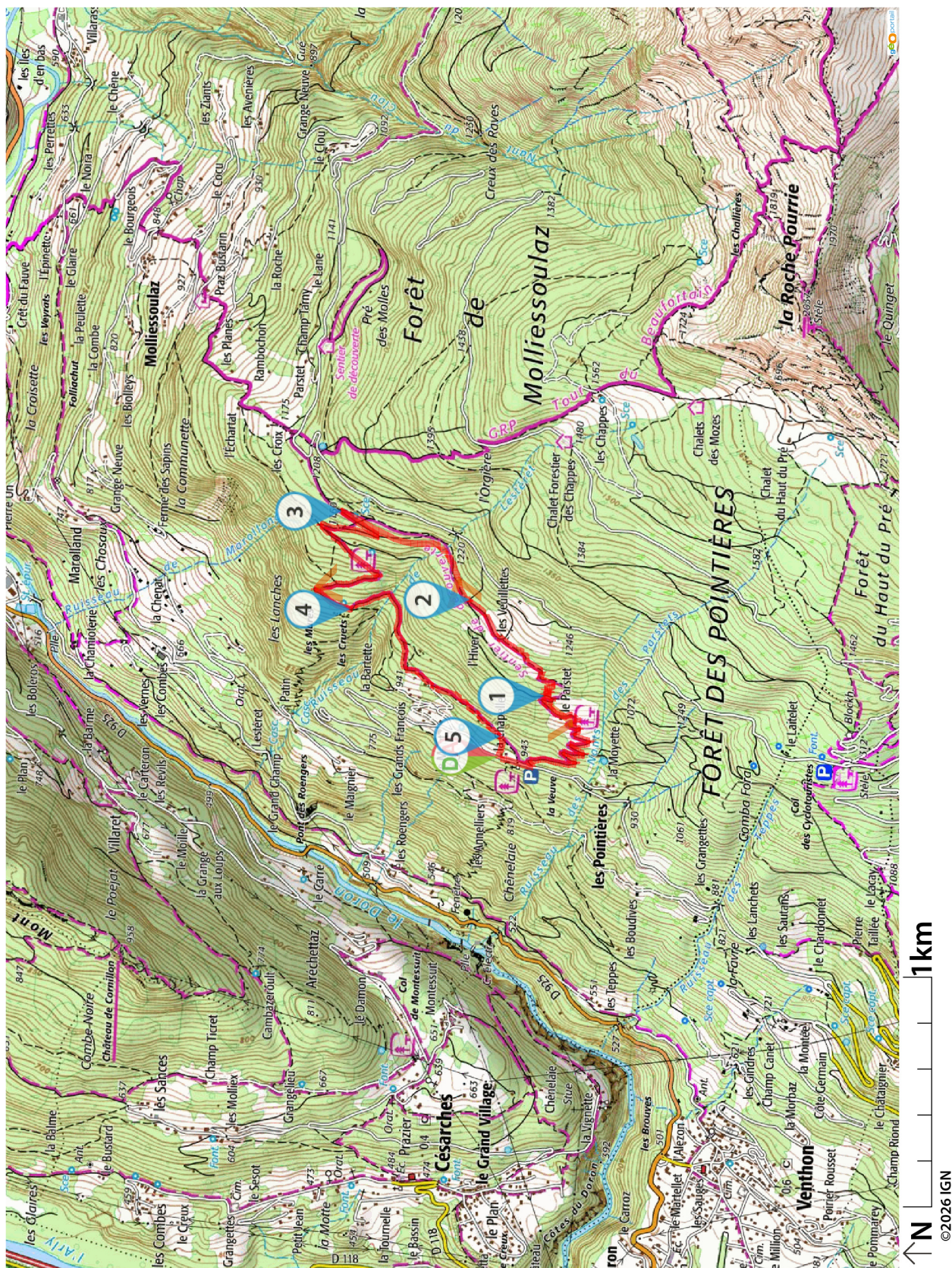
N 45.696203° / E 6.436037° - alt. 939 m - km 5.26

Le bourg médiéval de Conflans sur le retour en voiture.

Des points de vue imprenables sur la montagne et sur Albertville.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-sentier-de-decouverte-des-pointieres/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

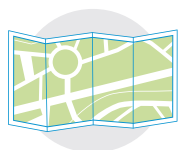
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



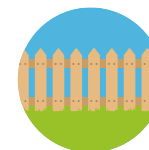
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



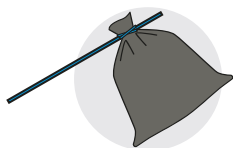
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



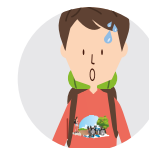
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.